

[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **7 (1941-1942)**

Heft 105

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Lettre à un confrère

Zurich, le 20 décembre 1941.

Cher ami et confrère,

L'intérêt que vous portez au «Film-Suisse» et à ses publications est pour nous un précieux encouragement. Car il nous prouve que nous avons bien fait de transformer, au prix de beaucoup d'efforts, notre petit bulletin corporatif en grande revue cinématographique.

Nous sommes très flattés que les informations de nos correspondants particuliers attirent aussi votre attention et que vous les jugiez dignes d'être reproduites, même

textuellement, dans les colonnes de votre journal.

Une petite chose pourtant nous chicane. Vous oubliez parfois d'ajouter deux petits mots: «Film-Suisse». C'est un simple oubli, nous le savons bien, et qui se pardonne par les temps qui courent. Mais puisque nous y tenons beaucoup, vous voudrez certes nous faire ce plaisir... l'année prochaine.

Merci d'avance, et meilleurs vœux pour 1942!

Votre dévoué
«FILM-SUISSE».

La Chambre Suisse du Cinéma et les projets de Montreux

On attendait, avec une certaine impatience, dans les milieux cinématographiques, l'avis de la *Chambre Suisse du Cinéma* sur le projet tant discuté de créer, avec l'appui financier de la Confédération, un grand studio à Montreux. La décision de la Chambre, réunie récemment en session à Berne, est nettement négative:

«Après avoir étudié à fond la question d'un nouveau studio et compte tenu de toutes les circonstances favorables et défavorables, la Chambre, pour des raisons de principe, a décidé de recommander aux autorités compétentes de ne point subventionner la création de nouveaux grands studios pour films cinématographiques sonores. C'est pour cette raison aussi qu'elle

n'a pu se prononcer en faveur de la requête de Montreux.»

En revanche, la Chambre du Cinéma, ainsi le souligne un second communiqué, est d'avis qu'il y a lieu de rechercher les moyens d'encourager également en Suisse Romande la réalisation de films. Elle se propose de discuter, lors de sa prochaine séance, un vaste programme tendant à stimuler notre production cinématographique.

Les commentaires et critiques qu'ont suscités ces deux communiqués, ont décidé le président de la Chambre Suisse du Cinéma, M. Albert Masnata, à expliquer — dans la «Gazette de Lausanne» — les décisions prises à Berne:

«Le préavis négatif concernant l'octroi, à l'heure actuelle, d'un important subside fédéral à un grand studio de cinéma à construire nouvellement, ne vaut pas seulement pour le projet de Montreux, mais pour tout autre projet semblable qui pourrait être présenté aux autorités fédérales dans les mêmes conditions. Les trois studios existant jusqu'ici en Suisse allemande ont été montés avec des moyens privés à l'exception d'un tout petit subside fédéral de construction de 10 000 fr. à l'un des studios de Zurich. Il n'y a donc, heureusement, pas deux poids et deux mesures. Par ailleurs, le dit préavis ne touche que la question de l'octroi à Montreux d'un subside de 500 000 fr. par la Confédération (auquel viendraient s'ajouter au moins 250 000 fr. de subventions communales et cantonales) et non à la question d'une aide sous une autre forme à l'industrie cinématographique en Suisse romande (et Montreux n'en est pas exclue, la question demeurant réservée). Or, la Chambre Suisse du Cinéma a estimé, notamment, que les conditions techniques (possibilité d'acquisition de l'appareillage) et commerciales (utilisation d'un grand studio relativement cher et écoulement à l'étranger de la production) n'étaient actuellement pas remplies pour recommander un investissement de 750 000 francs (et éventuellement davantage) des fonds publics dans une entreprise de studio cinématographique. On ne peut simplement nier le bien-fondé des faits invoqués à cet égard par la majorité des membres de ladite Chambre, même si l'on eût préféré, pour la cause si sympathique que défend Montreux, qu'ils n'existent point.

Ce préavis négatif concernant le projet de Montreux sous sa forme actuelle ne doit pas faire oublier la nécessité de rechercher les voies et moyens de faciliter le développement de la production cinéma-